

Ecolo - Conseil Communal du 21 décembre 2022

Point 1 Approbation du PV de la séance du 24 novembre 2022

En lisant ce PV, je constate que le point complémentaire que j'ai demandé au nom d'Ecolo, concernant l'activation, en 2023, par le Collège de la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés votée à l'unanimité par le CC de Couvin le 26 sept 2019 n'est pas repris dans le PV. Par contre, je constate que l'avis de Monsieur Adant et l'exposé de Madame Detrixhe reprenant leurs réticences concernant cette taxe sont repris en intégralité, et que le texte de mon point complémentaire sur lequel ils réagissent est absent !

Je rappelle le ROI **Article 46** - Le procès-verbal des réunions du conseil communal reprend, dans l'ordre chronologique, tous les objets mis en discussion ainsi que la suite réservée à tous les points pour lesquels le conseil n'a pas pris de décision. De même, il reproduit clairement toutes les décisions.

Et donc en m'appuyant ce même ROI **Article 49** - Tout membre du conseil communal a le droit, pendant la réunion, de faire des observations sur la rédaction du procès-verbal de la réunion précédente. Si ces observations sont adoptées, le directeur général est chargé de présenter, séance tenante ou au plus tard à la séance suivante, un nouveau texte conforme à la décision du conseil.

Je demande donc que le Conseil Communal adopte un nouveau texte pour le PV du CC du 24 novembre, reprenant la présentation de mon point complémentaire pour au plus tard le prochain Conseil.

L'article de l'Avenir 30 novembre confirme :

- que les chiffres que j'ai donnés, ne concerne que la taxe sur les immeubles inoccupés.
- que cette taxe a réduit le nombre de chancres immobiliers et a accru l'offre de logements

De plus, dans l'émission de Boukè « On fait le point à Florennes », le Bourgmestre confirme l'utilité de cette taxe pour diminuer le nombre de bâtiments inoccupés et donc augmenter le nombre de logements disponibles.

Point 2 Budget 2023 du CPAS – Service ordinaire et extraordinaire

Les chiffres, c'est bien sûr intéressant et ce que je trouve encore plus intéressant ce sont les commentaires qui accompagnent ces chiffres. Dans ce que j'ai pu consulter, j'ai relevé ceci :

- Pas un mot sur les SDF et les personnes mal-logées
- Le CPAS prévoit une diminution des RIS en 2023
- Dans la rubrique remarques et avis sur le budget, la Présidente du CPAS estime les budgets pour les formations et l'animation du personnel du CPAS sont trop importants.
- Et enfin, dans la rubrique « Mot de la fin » de la Présidente du CPAS, elle remet en cause la cohérence des politiques publiques concernant les 482 millions que la

Région Wallonne mobilise dans sa lutte contre la pauvreté. C'est bien de remettre en cause et c'est mieux de faire des propositions quand on a l'expérience et formation de la Présidente du CPAS. Pourquoi ne pas faire des propositions à son parti qui est présent aux gouvernements fédéral et régional pour améliorer le fonctionnement de nos administrations dans la lutte contre la pauvreté ?

Point 18 Règlement de police visant à la sécurité et la tranquillité publique lors des camps de vacances

Il y a des bonnes et moins bonnes modifications dans ce texte. En tant qu'ancien chef de troupe scout, je trouve que, l'article 36 bis qui interdit la présence et la consommation d'alcool sur les camps, est utopique. En effet, après une journée d'animation, pourquoi interdire lors du débriefing ou de la préparation des animations du lendemain de boire une bière ou deux ? Je rappelle que ces chefs sont généralement des adultes et que au lieu d'interdire, il serait efficace et plus réaliste de désigner un responsable « alcool » dans chaque camp qui serait responsable de veiller à une consommation raisonnée et responsable de l'alcool sur les camps.

Questions d'actualités restées sans réponses

Question d'actualité du 24 novembre : les enseignes lumineuses

Le 24 novembre, je demandais : « Ma seconde question d'actualité concerne la même problématique que la première c'est-à-dire le gaspillage de l'énergie électrique. En effet, les enseignes lumineuses et les néons du centre commercial sont éblouissants toute la nuit. Outre le gaspillage d'énergie, nous trouvons cette situation provocante pour les nombreux ménages couvinois qui peinent à payer leur facture d'électricité. »

Ma question d'aujourd'hui : Le Collège peut-il prendre un arrêté de Police pour limiter le fonctionnement de toutes les enseignes lumineuses et des néons aux heures d'ouverture des commerces ?

Pour info, le CC de Namur a voté en novembre dernier un règlement qui oblige les commerces, entreprises et institution à ;

-fermer les portes lorsqu'ils chauffent ou refroidissent l'intérieur

- éteindre leur vitrine, enseigne et éclairage entre 00h00 et 6h00

Question d'actualité du 25 août et du 27 octobre : réunions citoyennes

Lors des CC des mois d'août et d'octobre, j'ai rappelé que « le 2 juillet 2019, nous avons décidé l'organisation de rencontres régulières de la population avec le Conseil Communal à Couvin et dans les différents villages de la commune. En mars 2020, il y a eu une première réunion à Cul des Sarts et après cette première très positive, tout s'est arrêté suite à la crise sanitaire. Et depuis la fin des confinements, aucune rencontre n'a encore eu lieu. Le Collège m'a répondu qu'il manquait l'escalier de secours pour

organiser la réunion dans la salle de l'ancien hôtel de ville de Mariembourg. Entretemps, on aurait pu prévoir une rencontre avec un autre village. Maintenant que les travaux se terminent à Mariembourg, au nom d'Ecolo, je demande au Collège un calendrier des prochaines réunions citoyennes pour rencontrer les habitants de tous les villages. Ma question d'aujourd'hui : « Quand ce calendrier sera-t-il publié en reprenant les dates prévues, les lieux de réunions et les villages concernés ?

Question d'actualité du 27 octobre : l'égouttage de la commune

Au nom de la locale Ecolo, lors du CC du 27 octobre, j'ai demandé « au Collège d'inviter un représentant de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) lors d'un prochain CC pour nous présenter la situation actuelle de notre réseau d'égouttage, de l'assainissement de nos eaux usées domestiques et les projets futurs que la SPGE a sur le territoire de notre commune.

Je fais cette demande, parce que nous payons tous une redevance annuelle pour l'assainissement et de plus, cette redevance est majorée par notre consommation d'eau. Malheureusement, certains égouts de la commune continuent à déverser nos eaux usées, sans assainissement, dans des carrières comme à Pesche ou dans nos rivières. »

Ma question d'aujourd'hui : Je redemande donc à la commune et à la SPGE, qui est responsable de cette situation ? Quelles sont les solutions envisagées ou prévues pour préserver nos rivières, nos carrières et nos eaux souterraines de la pollution ?

Pour que ce soit clair pour tous, c'est important, que la SPGE, société publique, et la commune répondent ensemble lors d'un prochain conseil communal aux questions reprises ci-dessus.